



Plongez sympa à Blois !

## FICHE D'UTILISATION DU MATERIEL DU C.A.S.B.

### 1 Le matériel

Le club met à disposition des adhérents du matériel pour les entraînements piscine et les sorties en milieu naturel.

- **Les bouteilles** sont dans un local approprié. Le gonflage se fait uniquement par du personnel habilité.
- **Les gilets gonflables (stabs)** sont suspendus dans le local sous les tribunes.  
Les stabs sont rangés par tailles.  
Chaque taille correspond à une couleur.  
S en vert M en bleu L en jaune XL en orange XXS en marron
- **Les détendeurs** sont aussi sous les tribunes, suspendus sur deux râteliers  
Les emplacements sont définis par un code couleur et le numéro gravé sur le détendeur

**Le matériel situé dans L'armoire dans le local est exclusivement destiné au milieu naturel.**

### 2 Utilisation du matériel

**Le matériel est onéreux et garantit votre sécurité en plongée. Chacun est donc invité à prendre le plus grand soin de ce matériel pendant et après son utilisation.**

#### a) Entraînements en piscine

**En début de séance :**

- Choisissez le matériel avec l'aide de votre encadrant.
- Les bouteilles gonflées, prêtes à l'usage, sont munies d'un anneau amovible rouge.  
Retirer cet anneau rouge avant utilisation et le ranger sur le râtelier prévu à cet effet.
- Repérez pour les prochaines fois, la taille du gilet stabilisateur (stab) et de la bouteille (bloc)

**En fin de séance :**

- Séchez le bouchon de protection du détendeur avant de le replacer sur le filtre du premier étage, puis le raccrocher à son emplacement (voir le code couleur ou le numéro gravé sur le détendeur).
- Videz la stab de son eau et rangez-la sur son cintre à l'emplacement. correspondant à sa taille.(voir code couleur)

dernière mise à jour : juin 2014

#### b) Sorties club en milieu naturel

**Avant le départ :**

- Choisissez le matériel avec votre encadrant et remplissez le document de sortie du matériel **avec votre encadrant ou le Responsable matériel**

**Au retour :**

- Vérifiez et rangez le matériel comme lors des entraînements piscine
- lors des sorties mer, **le matériel doit être rincé** pour éliminer le sel.
- N'oubliez pas de remplir le document de retour du matériel **avec votre encadrant ou le Responsable matériel.**

**Le matériel emprunté devra être restitué soit dès le retour de la sortie, soit au plus tard, 1/2 heure avant l'entraînement du jeudi suivant.**

#### c) Sorties hors club

Le matériel du club n'est pas destiné à un usage personnel. Cependant, sous certaines conditions décrites dans le « **contrat de prêt matériel** », il est possible d'emprunter bouteille, stab ou détendeur : ce contrat doit être rempli par le demandeur et signé par le responsable matériel ou le président du club.

### En cas de matériel défectueux

-> Scotchez un morceau de papier collant sur le matériel et notez le problème ; avertissez également le responsable matériel ou votre encadrant.

Le matériel sera isolé dans une armoire prévue à cet effet avant d'être réparé.

### 3 Le compresseur – le gonflage

**Seules les personnes habilitées** ont l'autorisation de manipuler la rampe de gonflage et les bouteilles pendant le gonflage.

**Si vous êtes intéressé, vous pouvez être formé pour aider lors des opérations de gonflage qui se déroulent en dehors des heures d'entraînement (inscrivez-vous).**

Pour les séances piscine, vos bouteilles seront gonflées à environ 160 bars  
Pour le milieu naturel, certaines bouteilles pourront être gonflées à 200-230 bars.

**N'oubliez pas de contrôler la pression avant d'utiliser une bouteille** (manomètre spécial à disposition au club ou celui de votre détendeur).